

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 35 (1955)
Heft: 6

Rubrik: La vie économique en quelques lignes

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

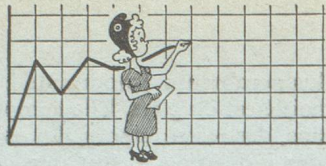
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



LA VIE ÉCONOMIQUE

FRANCE

LE FAIT DU MOIS 157 décrets-lois. — Les pouvoirs spéciaux expirant le 30 mai, le Gouvernement s'est empressé de promulguer avant cette date fatidique toute une série de décrets. On a dénombré au moins 157 textes, dont certains traitent de plusieurs matières. Une véritable avalanche! Que nous sommes loin de l'époque où, il y a deux cents ans, le marquis d'Argenson disait : « Pour gouverner mieux, il faudrait gouverner moins. »

En dehors des décrets-programmes, dont il est question ci-dessous, les autres textes qui touchent un peu à tout sont répartis en trois titres. Le premier comporte la législation sur la construction et l'habitat rural et urbain. Dans le deuxième titre figurent les décrets ayant trait au travail, à la sécurité sociale et à la lutte contre l'alcoolisme. Le troisième titre comprend des mesures destinées à favoriser l'expansion économique et l'augmentation du revenu national.

INVESTISSEMENTS 1.200 milliards d'ici 1957. — Pour faciliter l'exécution du deuxième plan de modernisation et d'équipement (1954-1957), le Gouvernement a pris dix décrets-programmes qui mettent à la disposition des services les moyens indispensables à la réalisation des objectifs retenus. Ces décrets fixent le montant des investissements pour la période 1954-1957, et non plus seulement pour une année, comme c'était généralement le cas jusqu'ici. Le principe de l'annualité budgétaire est en effet mal adapté aux exigences des dépenses d'investissements qui s'étendent habituellement sur plusieurs années. La continuité des chantiers sera assurée de cette manière, ce qui contribuera au maintien de la stabilité de l'activité économique.

Sans couvrir la totalité de l'effort d'investissement des pouvoirs publics dans le cadre du deuxième plan, les décrets-programmes prévoient, d'ici 1957, des crédits pour un montant de 1.200 milliards de francs. Ce total comprend notamment 47 milliards pour l'énergie atomique, 619 milliards pour l'énergie électrique, 100 milliards pour les télécommunications, 40 milliards pour la construction navale, 134 milliards pour l'agriculture, 203 milliards pour les territoires et départements d'outre-mer et 55 milliards pour l'équipement sanitaire, social et scolaire, ainsi que pour la recherche scientifique. Ce sont des autorisations d'engager les dépenses. Il restera à trouver les ressources nécessaires.

S. N. C. F. Nouveau déficit. — Le rapport sur la gestion 1954 fait ressortir une nouvelle aggravation du déficit d'exploitation, qui atteint 63,5 milliards, contre 47,4 milliards en 1953. Pourtant la situation technique des chemins de fer s'est améliorée. Les effectifs ont été diminués en cours d'exercice de près de 15.000 unités. Le rendement par agent a atteint le chiffre record de 81,3 unités-traffic par heure de travail, contre 59 en 1946. Le rapport considère que l'établissement de l'équilibre financier n'est pas concevable sans un assainissement du marché des transports, qui seul pourrait mettre fin à la détérioration de la situation relative des chemins de fer dans l'ensemble des moyens de transport.

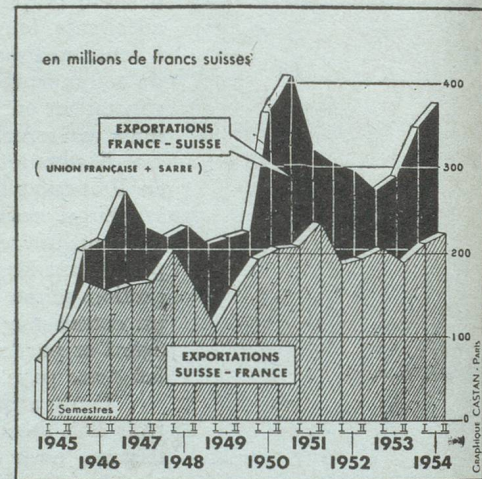
U. E. P. Nouvel excédent. — Pour le huitième mois consécutif, les comptes de la France à l'Union européenne de paiements

se sont soldés, pour le mois de mai, par un excédent qui ne s'élève toutefois qu'à 8,2 millions de dollars, contre 10,8 millions en avril. Ce montant a été de nouveau remboursé à la France par l'U. E. P. dans sa totalité, en dollars, par prélèvement sur les versements en or effectués par la France avant le 30 juin 1954 au-delà de son quota. Au total, 87,1 millions de dollars ont été remboursés ainsi à la France.

Procédure de médiation. — Le règlement d'administration publique pour l'application de la nouvelle procédure de médiation vient de paraître. Cette procédure a été instituée récemment par le Gouvernement pour compléter la procédure de conciliation existant depuis 1950. Destinée à favoriser la conclusion des conventions collectives et des accords en matière de salaires, la nouvelle procédure n'est applicable qu'aux questions de salaires. Son mécanisme est fort simple : un médiateur, après avoir étudié le différend et la situation qui l'a provoqué, rédige une recommandation motivée. Celle-ci n'est pas obligatoire pour les parties, en quoi la médiation se distingue de l'arbitrage dont personne actuellement ne veut. En cas de désaccord, la recommandation peut être rendue publique par le ministre. Elle ne comporte, par conséquent, qu'une sanction morale. La souplesse de la nouvelle procédure constitue peut-être sa meilleure chance d'aboutir à des résultats concrets et de contribuer ainsi au maintien de la paix sociale.

POLITIQUE
SOCIALE

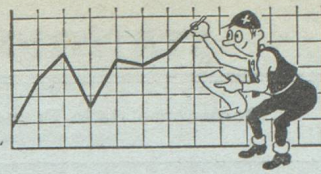
GRAPHIQUES DU COM



COURS ET INDICES FRANÇAIS

	Dernier chiffre		Chiffre du mois précédent		Chiffre de l'année précédente	
Cours Napoléon	16 juin	2610	12 mai	2530	16 juin	2750
Cours fr. s. marché parallèle	16 juin	85,25	12 mai	86,25	16 juin	85
Ind. valeurs métropolitaines (1949 = 100)	10 juin	349	6 mai	402	18 juin	222
Ind. prod. ind. (1938 = 100)	avril	169	mars	171	avril	157
Ind. sal. hor. ouv. mét. rég. paris. (1949 = 100)	mars	192	février	191	mars	182
Ind. prix de gros (1949 = 100)	mai	137,0	avril	134,8	mai	138,9
Ind. prix. consomm. familiale (1949 = 100)	mai	145,6	avril	144,8	mai	144,2
Transports commerc. (mio. t.)	mars	16,4	février	14,7	mars	14,3
Voyageurs (millions)	mars	43,7	février	38,6	mars	43,2
Ind. vol. import. (1938 = 100)	avril	161	mars	150	avril	145
Ind. vol. export. (1938 = 100)	avril	248	mars	229	avril	206
Solde mensuel à l'U. E. P. (millions \$)	mai	+ 8,2	avril	+ 10,9	mai	- 1,8

EN QUELQUES LIGNES



SUISSE

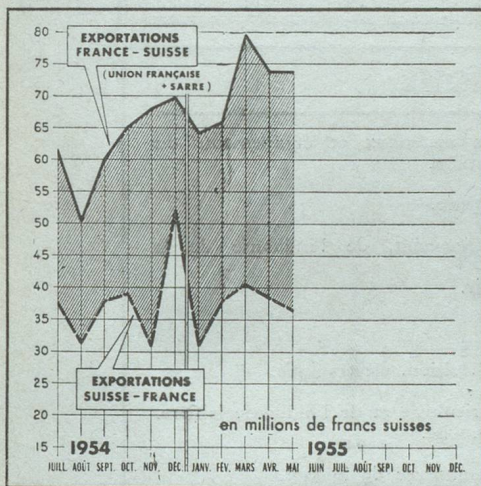
LE FAIT DU MOIS **Commerce franco-suisse.** — Les résultats du commerce franco-suisse au mois de mai fait apparaître une nouvelle progression des exportations françaises et surtout du solde actif pour la France de sa balance commerciale; celui-ci atteint, en effet, un chiffre record qui n'a été dépassé qu'en novembre 1950 et en février 1951 : 40,9 millions de francs suisses; tandis que les exportations françaises vers la Suisse dépassent depuis trois mois tous les chiffres enregistrés jusqu'alors.

Les cinq premiers mois de 1955 accusent les chiffres suivants : exportations françaises vers la Suisse : 345,2 millions de francs suisses, contre 288,0 en 1954; exportations suisses vers la France : 165,1 contre 164,5 en 1954; balance commerciale : 180,1 millions contre 113,5 en 1954.

COMMERCE EXTÉRIEUR **Augmentation par rapport à 1954.** — Si les importations du mois de mai ont légèrement diminué par rapport au mois d'avril, elles font apparaître, avec 509 millions de francs suisses, une plus-value de 34 millions par rapport à celles de mai 1954. Quant aux exportations, elles sont en constante augmentation

et atteignent 444 millions, c'est-à-dire 25 millions de plus qu'en 1954.

MERCE FRANCO-SUISSE



DOUANES

Accord tarifaire avec les U. S. A. —

Pour compenser les mesures prises récemment à l'égard des importations de produits horlogers suisses, les U. S. A. ont consenti à la Suisse des réductions tarifaires sur une série de produits. Ces réductions entreront en vigueur le 11 juillet prochain.

COURS ET INDICES SUISSES

	Dernier chiffre	Chiffre du mois précédent	Chiffre de l'année précédente
Cours pièce or 20 fr. s.	18 juin 28,50	13 mai 28,50	18 juin 31,75
Cours billet 100 fr. s.	18 juin 1,15	13 mai 1,14 3/4	18 juin 1,17 1/2
Ind. gén. actions	mai 419	avril 426	mai 356
Coeff. d'activité industrielle (100 = satisfaisant)	1 ^{er} trim. 1955 131	4 ^e trim. 1954 132	1 ^{er} trim. 1954 125
Ind. prix de gros (1939 = 100)	mai 214,4	avril 214,5	mai 214,3
Coût de la vie (1939 = 100)	mai 172,3	avril 171,7	mai 170,1
Ind. salaires hor. réels (1939 = 100)	1 ^{er} trim. 1955 115,4	4 ^e trim. 1954 113,9	1 ^{er} trim. 1954 115,6
Marchandises transportées C. F. F. (mio. de t.)	avril 1,8	mars 1,9	avril 1,6
Voyageurs (millions)	avril 18,4	mars 16,9	avril 17,5
Ind. import. (1938 = 100)	mai 164	avril 171	mai 149
Ind. export. (1938 = 100)	mai 162	avril 163	mai 146
Solde mensuel à l'U. E. P. (millions \$)	mai — 16,8	avril — 9,9	mai + 4,6

Comité franco-suisse. — Alors qu'il ne s'était pas réuni depuis quatre ans, le Comité permanent franco-suisse du port de Marseille a siégé à Genève. Il a fait l'inventaire des problèmes qui seraient à résoudre prochainement pour accroître le trafic suisse par le port de Marseille, en particulier pour les céréales.

Adoption du projet de loi. — Le Conseil national a adopté à l'unanimité le projet de loi sur la défense nationale économique que nous avons commenté dans notre dernière Revue.

Problèmes posés par la participation suisse. — Le U. E. P. solde de la Suisse à l'U. E. P. accuse en mai un passif de 73,5 millions de francs suisses, contre 43,2 en avril.

Le Conseil national a autorisé le Conseil fédéral à prolonger d'un an la participation de la Suisse à l'U. E. P. et à adhérer au « Fonds européen » dont on envisage la création (voir l'article de M. Wolff relatif à l'avenir de l'U. E. P.).

Accord entre le C. E. R. N. et le Conseil fédéral.

Un accord a été signé, à Genève, entre le Conseil fédéral et l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire, entreprise menée en commun par 12 pays européens qui entendent contribuer, par une action collective, au progrès de la science pure dans le domaine de la physique nucléaire. Cet accord était le dernier acte des manifestations destinées à marquer l'installation du centre européen de recherches nucléaires sur sol suisse; il doit encore être soumis à l'approbation des Chambres fédérales.

Assemblée de l'Office central suisse du tourisme.

Dans le rapport d'activité de l'Office central suisse du tourisme, il est intéressant de souligner :

— que le capital investi dans l'industrie hôtelière suisse représente plus de 2 milliards de francs pour 6.650 hôtels, pensions, sanatoriums, cliniques, disposant au total de 182.500 lits;

— que l'an dernier, la durée moyenne des séjours dans les hôtels et pensions a été pour les étrangers de 2,95 jours et pour les touristes suisses de 3,75 jours;

— que pour la publicité, l'O. C. S. T. a distribué 6,5 millions de brochures et prospectus divers.

Augmentation en mai.

A fin mai 1955, l'indice suisse du coût de la vie s'inscrivait à 172,3 contre 171,7 à la fin du mois précédent. L'augmentation est de 0,3 % par rapport à la fin du mois précédent; elle est due en particulier à la hausse des loyers. L'indice des prix de gros s'est stabilisé au même niveau qu'à la fin du mois précédent.

Modernisation d'hôtels.

Des efforts sont en cours pour mettre sur pied, sur des bases privées, une vaste œuvre de rénovation d'hôtels, pour laquelle on envisage une collaboration de l'hôtellerie, des banques et autres branches économiques qui ont intérêt à de telles rénovations. A cet effet, on envisage la création d'un fonds de garantie pour risques d'intérêt, d'une valeur d'environ 50 millions de francs.